

ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

Commission des finances publiques

Rapport

Étude détaillée du projet de loi n° 96 – Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives
(Texte adopté avec des amendements)

Procès-verbal de la séance du 29 septembre 2010

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 1625-20100930

QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2010.....	1
ORGANISATION DES TRAVAUX.....	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
ÉTUDE PAR SUJET.....	2
MISE AUX VOIX	5
REMARQUES FINALES	7

ANNEXES

- I. Amendements adoptés
- II. Liste des documents déposés

Séance du mercredi 29 septembre 2010

Mandat : Étude détaillée du projet de loi n° 96 – Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives (Ordre de l'Assemblée le 26 mai 2010)

Membres présents :

M. Paquet (Laval-des-Rapides), président

M. Bachand (Outremont), ministre du Revenu

M. Billette (Huntingdon)

M. Bonnardel (Shefford)

M. Dubourg (Viau)

M^{me} L'Écuyer (Pontiac)

M. Marceau (Rousseau)

M. Pelletier (Rimouski), porte-parole de l'opposition officielle en matière de revenu

M. Whissell (Argenteuil)

Autres participants (par ordre d'intervention) :

M^e François T. Tremblay, sous-ministre adjoint, Direction générale de la législation, des enquêtes et du registraire des entreprises, ministère du Revenu

M^e Michel Cloutier, légiste, ministère du Revenu

M^e Johanne Forget, directrice de la rédaction des lois, ministère du Revenu

M^e Agathe Simard, directrice de l'interprétation relative à l'imposition des taxes, ministère du Revenu

M^e François Lagacé, légiste, ministère du Revenu

La Commission se réunit à la salle Louis-Joseph-Papineau de l'hôtel du Parlement.

À 11 h 28, M. Paquet (Laval-des-Rapides) déclare la séance ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le président donne lecture du mandat de la Commission.

M. le secrétaire informe la Commission du remplacement.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Bachand (Outremont) et M. Pelletier (Rimouski) font des remarques préliminaires.

Il est convenu de procéder d'abord à une discussion sur chacun des sujets du projet de loi et de procéder, par la suite, à la mise aux voix des articles et, le cas échéant, des amendements.

ÉTUDE PAR SUJET

Sujet : Lutte contre les planifications fiscales agressives (articles 186 à 191)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Tremblay de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Il est convenu de permettre à M^e Cloutier de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Crédit d'impôt pour investissement relatif au matériel de fabrication et de transformation et crédit d'impôt pour la création d'emplois dans les régions ressources, dans la Vallée de l'aluminium et en Gaspésie et dans certaines régions maritimes du Québec (articles 67 à 69, 77, 137 à 166, 168 à 175, 209, 210, 218, 219, 233 et 234)

Une discussion s'engage.

Sujet : Crédits d'impôt culturels (articles 122 à 131 et 197 à 204)

Une discussion s'engage.

Sujet : Déductibilité en 2009 des dons en argent faits pour venir en aide aux victimes du séisme en Haïti (article 250)

Une discussion s'engage.

Sujet : Ristournes d'une coopérative (articles 64 à 66)

Une discussion s'engage.

Sujet : Régime d'investissement coopératif (articles 183, 184, 194, 205 à 207 et 237 à 239)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Forget de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Règles relatives aux filiales étrangères (articles 7, 13 à 15, 26, 43, 44, 46 à 48 et 251)

Une discussion s'engage.

Sujet : Régime d'imposition des assureurs et des institutions financières (articles 4, 12, 17, 18, 20, 22, 24, 31, 85, 89 à 98, 104, 108 et 220 à 222)

Une discussion s'engage.

Sujet : Conversion de fiducies de revenu (articles 4 à 6, 10, 23, 25, 32, 39 à 42, 49, 52, 53, 55 à 57, 87, 88, 193, 215 et 216)

Une discussion s'engage.

Sujet : Transmission électronique obligatoire des déclarations fiscales des sociétés (articles 225 à 227 et 231)

Une discussion s'engage.

Sujet : Crédit d'impôt pour le soutien aux enfants (article 178)

Une discussion s'engage.

Avec la permission de M. le président, M. Bachand (Outremont) dépose les documents cotés CFP-087 et CFP-088 (annexe II).

Sujet : Dispositions abrogées (articles 8, 29, 58, 70, 73, 78 à 80, 109 à 116, 119 à 121, 132 à 136, 167, 182, 192 et 196)

Une discussion s'engage.

Sujet : Modifications techniques, terminologiques et de concordance (articles 9 à 11, 16, 19, 21, 27, 28, 30, 33 à 38, 45, 50, 51, 54, 59 à 63, 71, 72, 74 à 76, 81 à 84, 86, 99 à 103, 105 à 107, 109, 117, 118, 176, 177, 179 à 181, 185, 194, 195, 208, 211 à 214, 217, 232, 235, 236 et 252)

Une discussion s'engage.

À 12 h 58, la Commission suspend ses travaux jusqu'à 15 heures.

À 15 h 06, la Commission reprend ses travaux.

Sujet : Taxes autochtones harmonisées aux taxes à la consommation québécoises (articles 223, 224, 228 et 246)

Une discussion s'engage.

Il est convenu de permettre à M^e Simard de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

Sujet : Taxe sur l'hébergement dans la région touristique de Montréal (articles 242 à 245)

Une discussion s'engage.

Sujet : Les conseils de bande et les amendes payables par les consommateurs de cigarettes de contrebande (articles 2, 3, 229 et 230)

Une discussion s'engage.

Sujet : Modifications techniques et de concordance (articles 1, 240, 241, 247 à 249)

Une discussion s'engage.

Par la suite, une discussion s'engage sur les propositions d'amendement de M. Bachand (Outremont) aux articles 142 et 170 du projet de loi.

Il est convenu de permettre à M^e Lagacé de prendre la parole.

La discussion se poursuit.

MISE AUX VOIX

Article 1 : L'article 1 est adopté à la majorité des voix.

Article 2 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 1 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 2, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 3 à 76 : Les articles 3 à 76 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 76.1 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 2 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 76.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 77 : L'article 77 est adopté à la majorité des voix.

Article 77.1 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 3 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 77.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 77.2 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 4 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 77.2 est donc adopté à la majorité des voix.

Articles 78 à 138 : Les articles 78 à 138 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 139 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 5 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 139, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 140 et 141 : Les articles 140 et 141 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 142 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 6 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 142, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 143 à 169 : Les articles 143 à 169 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 170 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 7 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix.

L'article 170, amendé, est adopté à la majorité des voix.

Articles 171 à 209 : Les articles 171 à 209 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 209.1 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 8 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 209.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Articles 210 à 231 : Les articles 210 à 231 sont adoptés à la majorité des voix.

Article 231.1 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 9 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 231.1 est donc adopté à la majorité des voix.

Article 231.2 : M. Bachand (Outremont) propose l'amendement coté Am 10 (annexe I).

L'amendement est adopté à la majorité des voix et le nouvel article 231.2 est donc adopté à la majorité des voix.

Articles 232 à 252 : Les articles 232 à 252 sont adoptés à la majorité des voix.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

Sur motion de M. Bachand (Outremont), la Commission recommande la renumérotation du projet de loi amendé.

M. Bachand (Outremont) propose la motion suivante :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi sous étude afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (L.R.Q., chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

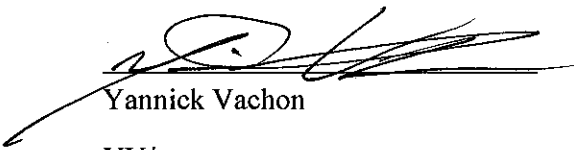
REMARQUES FINALES

M. Pelletier (Rimouski) et M. Bachand (Outremont) font des remarques finales.

À 15 h 39, M. le président lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, ajourne ses travaux sine die.

Le secrétaire de la Commission,

Le président de la Commission,



Yannick Vachon



Alain Paquet

YV/mcm

Québec, le 29 septembre 2010

ANNEXE I

Amendements adoptés

Art. 2
AM 1

Le 2 septembre 2010 8h56T

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 2, P.L. n° 96, brochure anglaise, page 5

L'article 2 du projet de loi n° 96, intitulé « Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives », est modifié par la suppression, dans le texte anglais de l'article 15.0.1 de la Loi concernant l'impôt sur le tabac, que cet article 2 propose, du cinquième alinéa.

Adopté

Art. 76.1
AM 2

02/09/2010 9 h 20 T2

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 76.1, P.L. n° 96, brochure française, page 43

Ce projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 76, du suivant:

« **76.1. 1.** L'article 771.1 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le texte anglais de la définition de l'expression « période d'exemption » prévue au premier alinéa, des mots « exemption period » par les mots « tax-free period ».

2. Le paragraphe 1 a effet depuis le 20 mars 2009. ».

Adopté

31/08/2010 8 h 49 T2

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 77.1, P.L. n° 96, brochure française, page 44

Ce projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 77, des suivants :

« **77.1. 1.** L'article 771.8.5.1 de cette loi est modifié par le remplacement, partout où ils se trouvent dans le texte anglais du sous-paragraphe i du paragraphe a du deuxième alinéa, des mots « exemption period » par les mots « tax-free period ».

2. Le paragraphe 1 a effet depuis le 20 mars 2009.

Adopté
/

Art. 77.2
AM 4

31/08/2010 8 h 50 T2

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 77.2, P.L. n° 96, brochure française, page 44

« 77.2. 1. L'article 771.14 de cette loi est modifié par le remplacement, dans le texte anglais du paragraphe *h*, des mots « exemption period » par les mots « tax-free period ».

2. Le paragraphe 1 a effet depuis le 20 mars 2009. ».

Adopté

Art. 139
AM 5

Le 20 mai 2010 13:41T

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 139, P.L. n° 96, brochure française, page 98

L'article 139 de ce projet de loi est modifié par la suppression, dans le sous-paragraphe 1° du paragraphe 1, des mots « du premier alinéa ».

Adopté

Art. 142
AM 6

Le 28 mai 2010 8:20T

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 142, P.L. n° 96, brochure française, page 102

L'article 142 de ce projet de loi est modifié par le remplacement du quatrième alinéa de l'article 1029.8.36.72.82.3.1.1 de la Loi sur les impôts, que le paragraphe 1 propose, par le suivant:

« Une société donnée qui est associée, dans une année d'imposition dans laquelle se termine l'année civile 2010, à une ou plusieurs autres sociétés qui exploitent une entreprise reconnue exerce le choix prévu au premier alinéa pour l'année d'imposition en présentant au ministre, conjointement avec les autres sociétés membres de ce groupe de sociétés associées, le formulaire prescrit contenant les renseignements prescrits au plus tard à la date qui survient la première parmi les dates d'échéance de production qui sont applicables pour cette année d'imposition aux sociétés membres de ce groupe. ». ».

Adopté

Art. 170
AM 7

Le 22 septembre 2010 14:36T

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 170, P.L. n° 96, brochure française, page 157

L'article 170 de ce projet de loi est modifié par le remplacement du premier alinéa de l'article 1029.8.36.166.42 de la Loi sur les impôts, que le paragraphe 1 propose, par le suivant:

« **1029.8.36.166.42.** Le montant auquel la définition de l'expression « montant maximal du crédit d'impôt » prévue au premier alinéa de l'article 1029.8.36.166.40 fait référence, relativement à une société pour une année d'imposition, est égal au produit obtenu en multipliant, par la proportion déterminée selon la formule prévue au troisième alinéa, le montant que représente l'excédent du montant total que la société serait réputée avoir payé au ministre pour l'année d'imposition en vertu des articles 1029.8.36.166.43 et 1029.8.36.166.44 si l'on ne tenait pas compte du troisième alinéa de ces articles et si la société ne considérait, parmi ses frais admissibles ou sa part des frais admissibles d'une société de personnes, que la partie de tels frais qui sont visés au paragraphe *a* du premier alinéa de cet article 1029.8.36.166.43 ou 1029.8.36.166.44, sur le montant par lequel l'excédent de ses impôts totaux pour l'année sur le montant qu'elle est réputée avoir payé au ministre pour l'année en vertu de l'article 1029.8.36.166.46 dépasse l'ensemble des montants déterminés à son égard pour l'année en vertu du paragraphe *b* du premier alinéa de l'article 1029.8.36.166.43 ou 1029.8.36.166.44. ».

Adopté

A1. 209.1
A18

Le 17 mai 2010 14h45 T
DOSSIER: BUDGET-2009(2)
a. 209.1, P.L. n° 96, brochure française, page 191

Ce projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 209, du suivant :

« **209.1. 1.** L'intitulé de la partie III.10.1.7.2 de cette loi est remplacé par le suivant :

« **IMPÔT SPÉCIAL RELATIF AU CRÉDIT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS EN GASPÉSIE ET DANS CERTAINES RÉGIONS MARITIMES DU QUÉBEC DANS LES SECTEURS DE LA BIOTECHNOLOGIE MARINE, DE LA MARICULTURE ET DE LA TRANSFORMATION DES PRODUITS DE LA MER** ».

2. Le paragraphe 1 a effet depuis le 1^{er} janvier 2010. ».

Adopté

Art. 231
Art 9

04/05/2010 16:46 T

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 231.1, P.L. n° 96, brochure française, page 202

Ce projet de loi est modifié par l'insertion, après l'article 231, des suivants :

« **231.1.** 1. L'article 93.1.8 de cette loi est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après « 1056.8 », de « , 1079.8.15, 1079.13.2, 1079.15.1 ».

2. Le paragraphe 1 a effet depuis le 15 octobre 2009.

Adopté

A.I. 231.2
AM 10

04/05/2010 16:49 T

DOSSIER: BUDGET-2009(2)

a. 231.2, P.L. n° 96, brochure française, page 202

« **231.2.** 1. L'article 93.1.12 de cette loi est modifié par l'insertion, dans le premier alinéa et après « 1056.8 », de « , 1079.8.15, 1079.13.2, 1079.15.1 ».

2. Le paragraphe 1 a effet depuis le 15 octobre 2009. ».

Adopté

ANNEXE II

Liste des documents déposés

Liste des documents déposés

- Saint-Germain, Raymonde. [Lettre adressée à M. Alain Paquet, président de la Commission des finances publiques, concernant le projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives]. 31 mai 2010. 3 p. Déposé le 29 septembre 2010. CFP-087
- Dutil, Robert. [Lettre adressée à M^{me} Raymonde Saint-Germain, protectrice du citoyen, concernant le projet de loi n° 96, Loi modifiant la Loi sur les impôts, la Loi sur la taxe de vente du Québec et d'autres dispositions législatives]. 13 juillet 2010. 2 p. Déposé le 29 septembre 2010. CFP-088